

TOURRETTES SUR LOUP



**Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup**

**Séance ordinaire  
du vendredi 28 juin 2024**

-----

**PROCES-VERBAL**

**Ordre du jour  
de la réunion du Conseil Municipal  
du vendredi 28 juin 2024  
18 heures**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- \* Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024
- \* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 11 avril 2024
- 1- Pacte d'amitié avec la Commune de Jinju (Corée du Sud)

**FINANCES**

- 2- Taux des contributions directes locales - Précision – Exercice 2024
- 3- Tarification services publics locaux – Mise à jour - Installations crématistes
- 4- Demande de subventions pour la vidéoprotection

**FONCIER**

- 5- Convention d'intervention foncière en habitat complexe avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA et la CASA – Multisites – Autorisation de signature

**RESSOURCES HUMAINES**

- 6- Convention cadre Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes maritimes (CDG 06) – Renouvellement

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- 7- Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2023/2024 – Approbation

**INTERCOMMUNALITE**

- 8- Rapport d'activité - SIVOM du Pays de Vence– Année 2023
- 9- Convention de gestion sources du Touronet, du Prêt et de Saint-Paul – SIEVI – Autorisation signature

**PATRIMOINE**

- 10- Convention avec l'Université Nice Côte d'Azur – Recherche sur la violette – Approbation

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Présentation travaux Bastide aux Violettes

**QUESTIONS DIVERSES**

# Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

---

Séance ordinaire du vendredi 28 juin 2024

---

## PROCES-VERBAL

---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA

Il est 18h07, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public, aux élus, et aux agents de la commune venus assister à ce 27<sup>ème</sup> et dernier conseil municipal avant la période estivale. Il désigne comme **secrétaire de séance** Nathalie VALGELATA-DALCHER qui procède à l'appel.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents :** Messieurs POMA-DALCHER-MONCHO- Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Monsieur MOREAU-Mesdames PELLEGRINO-BARADE-Monsieur CAUVÉ-FALCO-Mesdames DUBOIS-YOUSSEF-Messieurs CALLET-BOUIX-JERIBI-Mesdames LACQUA-HERING-Monsieur RAIBAUDI-Madame JASSIN-

**Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales :** Anne DE QUERO ayant donné pouvoir à Sébastien MOREAU, Kathy GAVACHE ayant donné pouvoir à Stéphane BOUIX, Germaine BLANCHARD ayant donné pouvoir à Catherine PELLEGRINO, Samuel GARCIA ayant donné pouvoir à Frédéric POMA,

**Absent excusé :** Monsieur BENINI

**Absents :** Messieurs DICHARRY-LENOIR-Madame SKRABO-CRISTINA

**Secrétaire de séance :** Nathalie VALGELATA-DALCHER

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h09.

**Présents : 19 / procurations : 4 / absent excusé : 1 / absents : 3**

En préambule, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en commençant par **la présentation des travaux des jardins de la Bastide**. Cette présentation est faite par Monsieur Sébastien JACQUART, directeur adjoint à la voirie et grands travaux de la CASA, Madame Hélène HEULLUY, architecte chargé du projet. Est également présent Monsieur Baptiste ALLAVENA, conducteur de travaux.

Fin de l'intervention, Monsieur le Maire remercie Messieurs JACQUART-ALLAVENA et Madame HEULLUY.

Arrivée de Monsieur GARCIA à 18h24

**Présents : 20 / procurations : 3 / absent excusé :1 / absents : 3**

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

\* Compte-rendu des délibérations du conseil municipal du 11 avril 2024

Il est soumis à l'assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024.

*Monsieur le Maire : mes chers collègues vous avez reçu et lu le compte rendu avec attention, avez-vous des remarques à faire ou des modifications à apporter ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

\* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 11 avril 2024.

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 21 juin 2024) :

06/05/2024 Renouvellement concession cimetière BOUISSON 15 ans

22/02/2024 Virement de crédits Budget exercice 2024

31/05/2024 Demande de subvention – restauration du patrimoine – lavoirs

31/05/2024 Vente concession trentenaire cimetière SADDIER

31/05/2025 Renouvellement concession trentenaire cimetière GROSSETTI

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

---

**Ordre du jour n°1 : Pacte d'amitié avec la Commune de Jinju (Corée du Sud)  
2024/41**

*Monsieur le Maire : vous le savez, pendant très longtemps, Madame Seund Ja RHEE artiste connue et reconnue a vécu sur notre commune dans la maison-atelier qu'elle a fait construire. Aujourd'hui, les liens se resserrent avec la commune de Jinju dans laquelle elle est née et a vécu.*

*Nous avons le plaisir de recevoir une délégation de cette ville composée entre autres par son maire Monsieur KYOO-IL, dimanche et lundi. Cette visite est un peu bousculée par les élections de dimanche. Lundi 1<sup>er</sup> juillet, nous allons signer, si vous êtes d'accord, ce pacte d'amitié comme nous l'avons fait avec la ville de Bra. Le maire de Jinju a un projet de réhabilitation de la maison-atelier de Seund Ja RHEE avec peut-être un projet d'ouverture au public. Nous avons eu des réunions en visio avec lui, il est très motivé pour recréer ce lien avec le bâtiment de l'artiste. Il nous a donc semblé important de créer ce pacte d'amitié qui juridiquement n'engage à rien. Vous avez reçu ce projet de pacte d'amitié, avez-vous des questions ou des remarques à faire avant que vous me donniez l'autorisation de le signer ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

*Monsieur le Maire : je vous remercie. Nous signerons ce pacte d'amitié lundi 1<sup>er</sup> juillet à 12h00. Mesdames et Messieurs du public, vous y êtes invités, comme l'ensemble de la population de Tourrettes.*

---

## FINANCES

**Ordre du jour n°2 : Taux des contributions directes locales - Précision – Exercice 2024  
2024/42**

*Monsieur le Maire : sur cette délibération nous nous sommes faits retoquer par le contrôle de la légalité parce que nous avons présenté des taux avec 3 chiffres après la virgule, alors qu'il n'en fallait que 2. Nous sommes obligés de représenter cette délibération au conseil municipal. Il s'agit des taux des contributions directes locales. Je passe la parole à Madame PELLEGRINO, adjointe aux finances.*

*Madame PELLEGRINO : merci Monsieur le Maire. Lors du conseil municipal du 11 avril dernier, il a été fixé le taux des contributions directes pour l'exercice 2024. Comme vous l'a expliqué Monsieur le Maire, les services de la Préfecture ont demandé à la commune de modifier cette délibération. En effet, les taux d'imposition doivent être arrêtés avec deux décimales. Ils comportent trois décimales lorsque le taux est inférieur à 1.*

*Monsieur le Maire vous propose de préciser les taux d'imposition comme suit :*

	<b>TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2024</b>	<b>BASES D'IMPOSITION ANNEE 2024</b>	<b>PRODUIT ANNEE 2024</b>
Taxe d'habitation	14.55%	6 053 000	880 712
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	22.59%	10 509 000	2 373 983
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	32.22%	162 000	52 196
<b>TOTAL PRODUITS ATTENDUS</b>			<b>3 306 891</b>

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?*

⇒ **4 contre : Mesdames HERING, LACQUA, GAVACHE (par procuration) et Monsieur BOUIX**

⇒ **Le conseil municipal adopte à la majorité des suffrages exprimés**

**Ordre du jour n°3 : Tarification services publics locaux – Mise à jour - Installations crématises**  
**2024/43**

*Monsieur le Maire : je passe la parole à Madame PELLEGRINO.*

*Madame PELLEGRINO : lors du conseil municipal du 21 juillet 2023, il avait été procédé à la création et à la modification de tarifs applicables à certains services publics locaux dont ceux liés au cimetière. Néanmoins les tarifs relatifs aux installations crématises n'avaient pas été ajoutés au tableau. Monsieur le Maire vous propose de les ajouter dans le document unique et précise que ceux-ci n'ont pas été modifiés. Ces tarifs sont ceux indiqués dans le tableau ci-dessous :*

**INSTALLATIONS CREMATISTES**

OBJET	TARIF
Dispersion Jardin du Souvenir (taxe)	gratuit
Niches funéraires : location 15 ans	485,00 €

*Monsieur le Maire vous propose d'autoriser la mise à jour de ce document unique, de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et de dire que ces tarifs pourront être, chaque année, revalorisés par décision municipale conformément à la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020, dans la limite de 10 %.*

*Monsieur le Maire, je vous remercie. Avez-vous des questions ou des remarques ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

*Monsieur BOUIX : dans l'annexe 3, il manque la fin de la phrase pour la mise à disposition de matériel pour des manifestations.*

*Monsieur le Maire : cela ne change pas le vote, c'est juste une remarque. Le document sera corrigé.*

⇒ *la fin de la phrase est « ainsi que dans le stade ». L'annexe a été mise à jour.*

---

**Ordre du jour n°4 : Demande de subventions pour la vidéoprotection**  
**2024/44**

*Monsieur le Maire : nous avons une autorisation de programme pour la vidéoprotection. Nous cherchons des subventions puisqu'elles existent. Je passe la parole à Monsieur MONCHO, adjoint délégué à la sécurité en charge de la vidéoprotection.*

*Monsieur MONCHO : merci Monsieur le Maire. Mesdames, mesdames, une petite note de synthèse et un rappel de la vidéoprotection sur la commune. La commune a procédé à la mise en service d'un réseau de vidéoprotection en 2009, comprenant caméras fixes et des globes motorisés. Ce système a été étendu pour élargir la gamme des équipements de vidéoprotection et prévoir à la fois des caméras fixes et des globes motorisés. Le système compte aujourd'hui*

44 caméras analogiques et certaines déjà installées plus performantes. Pour moderniser l'équipement actuel devenu moins fonctionnel, il est indispensable d'améliorer le matériel existant, aussi la commune sollicite une subvention de l'Etat.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de mise à jour de la vidéoprotection, un dossier de demande de subvention a été déposé en mars 2024 au titre de la DETR et du FIPD.

A l'appui de cette demande de subvention, une décision du Maire a été jointe, prise le 14 mars 2024, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020.

Cette décision a été rapportée au Conseil Municipal du 22 mars 2024.

A la demande de la Préfecture, une délibération du Conseil Municipal doit approuver l'opération et les modalités de financement de celle-ci.

Monsieur le Maire rappelle que l'opération a été prévue dans le cadre de l'autorisation de programme Modernisation de la Vidéoprotection, pour laquelle l'échéancier suivant a été validé le 11 avril 2024 par délibération du Conseil Municipal :

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Somme des CP
260 000 €	10 000 €	90 000 €	62 000 €	8 000 €	0 €	3 000 €	26 500 €	35 000 €	25 500 €	260 000 €

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de financement indiquée dans la décision du Maire en date du 14 mars 2024 :

Budget total H.T	<b>27 131,46 €</b>
TVA 20.00%	<b>5 426,29 €</b>
Budget total T.T.C.	<b>32 557,75 €</b>

Répartis comme suit :

- Préfecture DETR : 8 139,44 € HT  
Soit 30% du montant total des travaux
- FIPD : 13 565,73 € HT  
Soit 50 % du montant total des travaux
- Fonds Propres de la Commune : 5 426,29 € HT  
Soit 20 % du montant total des travaux

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## FONCIER

**Ordre du jour n°5 :** Convention d'intervention foncière en habitat complexe avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA et la CASA – Multisites – Autorisation de signature  
**2024/45**

*Monsieur le Maire : qu'est-ce que cela veut dire ? Un Etablissement Public Foncier, qui s'appelle l'EPF PACA, a pour mission de porter financièrement l'acquisition de terrains notamment en matière de logement social. L'EPF PACA achète le terrain, porte cette acquisition et la revend au promoteur social. Cet organisme évite à la commune de déboursier de l'argent pour pouvoir acheter des terrains, on appelle cela un portage financier. Cela devient compliqué lorsque le projet ne se fait pas ou que le projet prend du temps.*

*C'est la situation que nous connaissons sur le terrain des Vergers. Ce projet connaît de nombreuses difficultés techniques. Nous avons eu l'occasion de rencontrer l'EPF PACA, nous avons beaucoup négocié. Dans la réalisation de notre PLU, nous avons identifié un certain nombre de secteurs pour la mixité sociale. Ce sont des endroits où nous prévoyons, prévoir ce n'est pas faire, un certain nombre de logements sociaux, c'est une obligation. L'EPF PACA serait d'accord de porter tous les projets que nous aurions par rapport à la mixité sociale pour un montant de 5 000 000 d'euros. Nous avons beaucoup de chance puisque le conseil d'administration de l'EPF PACA a validé et s'engage avec la commune. C'est une convention qui courra jusqu'au 31 décembre 2030. La convention pour les Vergers, qui prendra fin le 31 décembre 2025 intégrera la convention multisite à l'issue. Cela nous permet de souffler par rapport aux difficultés que peut connaître ce projet des Vergers. C'est une bonne nouvelle, c'est une belle perspective pour la commune.*

*Il vous est demandé de m'autoriser à signer cette convention que l'on appelle multisite puisqu'il y aura plusieurs sites sur la commune. Y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à cette convention ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

## RESSOURCES HUMAINES

**Ordre du jour n°6 :** Convention cadre Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes maritimes (CDG 06) – Renouvellement  
**2024/46**

*Monsieur le Maire : nous dépendons du Centre de Gestion des Alpes Maritimes, qui peut nous accompagner sur certains nombres de mission, dont certaines facultatives. Nous devons opter pour les missions 2025*

- assistance juridique non statutaire
- bilan de compétences
- assistance à la paye
- médiations
- dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

*Il est à noter que seule la mission « dispositif de signalement » fera l'objet d'une cotisation complémentaire (entre 150 et 300 euros par an) par rapport à celle payée jusqu'à décembre 2024. Les autres missions sont facturées uniquement si la commune les mobilise, après devis. Avez-vous des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

## AFFAIRES SCOLAIRES

**Ordre du jour n°7 : Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2023/2024 –  
Approbation  
2024/47**

*Monsieur le Maire : c'est une délibération que vous connaissez puisque la commune a la charge des écoles publiques et donc nous devons prendre toutes les dispositions nécessaires pour prendre en charge et accueillir les enfants résidant sur son territoire. Pour cela, je passe la parole à Madame PIERRAT, adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance.*

*Madame PIERRAT : Monsieur le Maire vous a expliqué le but de cette délibération. Certains parents demandent une dérogation de secteur scolaire pour leurs enfants. Ce qui implique que les enfants de Tourrettes peuvent être scolarisés dans d'autres communes et que nous pouvons, aussi, recevoir dans nos écoles des enfants d'autres communes, dans la mesure où la demande des parents est acceptée par la mairie de résidence. Il convient donc de faire la répartition des dépenses de fonctionnement et d'en calculer le coût par élève. Pour rappel, ce montant est calculé conformément au mode de calcul réglementaire sur la base des dépenses réelles constatées par le Compte Administratif 2023. L'augmentation de ce montant pour l'année scolaire 2023/2024 s'explique par le retour en régie de l'entretien des bâtiments scolaires ainsi que par la hausse des consommables (eau, gaz, électricité). Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année scolaire 2023/2024 le tarif de 1 785 € par enfant aux communes de résidence des enfants qui sont scolarisés à Tourrettes sur Loup. Avez-vous des questions ?*

*Monsieur BOUX : Qu'est-ce qui justifie cette hausse de 50% par rapport à l'an dernier ?*

*Madame PIERRAT : essentiellement l'intégration des coûts liés à la reprise du ménage en régie, car le prestataire ne donnait pas satisfaction.*

*Madame HERING : il semblerait qu'il y ait une erreur dans le montant total des charges de fonctionnement.*

*Monsieur DALCHER : vous permettez pendant que les services vérifient. Nous parlons bien de dérogation scolaire c'est-à-dire de parents résidants hors de Tourrettes qui souhaitent, avec l'accord du maire de la commune de résidence, pouvoir scolariser leurs enfants dans nos écoles.*

*L'approche qui a été faite cette année sur laquelle vous vous posez des questions puisqu'il y a eu une augmentation importante, vous notez qu'il s'agit bien d'une recette pour le budget de la commune, et l'objectif conformément au code de l'éducation, à la demande de Madame PIERRAT, a été de retravailler nos charges d'exploitation des écoles de manière à les intégrer de manière la plus éthique possible. Comme vous l'a dit Madame PIERRAT, il y a l'inflation, le coût des consommables, le choix qui a été fait également de l'entretien des*

locaux que nous avons municipalisé, par ailleurs nous avons également intégré le coût des structures c'est-à-dire des services municipaux qui permettent aux écoles de fonctionner : charges des employés municipaux, de la direction du service, à l'accueil des parents. Ceci explique l'augmentation du coût. Dernière chose, par comparaison, nous nous situons dans la fourchette de ce qui existe par ailleurs. Pour information, d'autres communes font le choix de distinguer le coût pour la maternelle et l'élémentaire. Voilà ce que je pouvais vous dire de manière précise sur l'augmentation du tarif.

Les services nous indiquent qu'il n'y a pas d'erreur dans le montant des charges.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## INTERCOMMUNALITE

**Ordre du jour n°8 : Rapport d'activité - SIVOM du Pays de Vence– Année 2023  
2024/48**

*Monsieur le Maire : j'ai l'obligation de faire une communication, aux membres du conseil municipal et en séance publique, des différentes activités des syndicats intercommunaux. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Pays de Vence est composé de 7 communes : Coursegoules, Gattières, la Gaude, Saint-Jeannet, Saint-Paul de Vence, Tourrettes-sur-Loup et Vence. Le syndicat est composé de 14 délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Il gère quatre grands domaines :*

- 1- Le cimetière intercommunal : raison pour laquelle le syndicat avait été créé et notamment pour les carrés confessionnels, plus particulièrement le carré israélite.*
- 2- Les actions de promotion culturelle et artistique : notamment par la structure Opus opéra, que nous avons le plaisir de recevoir chaque année dans le cadre de la musique classique, et puis la participation au conservatoire de musique dans lequel 37 tourrettans sont inscrits et peuvent faire de la musique, donner des concerts à Tourrettes sur Loup et ailleurs et intervenir également aux vœux du maire de Vence. C'est un bel ensemble avec de belles qualités.*
- 3- Les actions de promotion du territoire avec le Grand parcours des Baous, Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (POPI) et labélisation « Pays d'Art et d'Histoire). Nous allons passer un grand oral au mois de novembre où nous allons présenter tous nos attraits touristiques notamment en matière de patrimoine sur la commune. Ce qui est intéressant, c'est que prochainement une étude de notre patrimoine vernaculaire sera lancée. Cela permettra également de promouvoir le patrimoine des communes membres du Pays de Vence.*
- 4- Les actions de protection : protection en matière de débroussaillage avec la brigade verte. Chaque année, celle-ci est en charge du débroussaillage de 60 hectares, dont 22 hectares de la commune (2 hectares autour et aux alentours du Domaine du Caire et pour les 20 autres hectares ce sont les ânes qui entrent en action pour de l'écopastoralisme). Voilà quelques informations pour mesdames et messieurs du public pour que vous puissiez être informés, puisque les collègues le sont au travers du rapport. Avez-vous des questions ou des remarques ?*

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

**Ordre du jour n°9** : Convention de gestion sources du Touronet, du Prêt et de Saint-Paul – SIEVI – Autorisation signature  
2024/49

*Monsieur le Maire* : je passe la parole à Monsieur JERIBI qui est notre élu délégué au SIEVI.

*Monsieur JERIBI* : cette convention, dont parlait Monsieur le Maire, concerne 3 sources situées sur le territoire communal, il s'agit des sources du Touronet, du Prêt et de Saint-Paul. Ces sources sont actuellement exploitées sous maîtrise d'ouvrage du SIEVI.

*Le SIEVI a pour mission d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers de la commune de TOURRETTES-SUR-LOUP conformément au Code de la Santé Publique mais également de la protection de celles-ci et celles du département. Certaines sources sont ouvertes, des animaux viennent s'abreuver, pour des raisons sanitaires cela ne peut plus durer. La convention rappelle la situation géographique des captages ainsi que les droits et obligations des parties. Elle constitue par ailleurs une pièce du dossier de déclaration d'utilité publique qui sera remis pour instruction aux services de l'Etat. Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de gestion des trois sources du Touronet, du Prêt et de Saint-Paul.*

*Monsieur le Maire* : avez-vous des questions sur cette convention ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

## **PATRIMOINE**

**Ordre du jour n°10** : Convention avec l'Université Nice Côte d'Azur – Recherche sur la violette – Approbation  
2024/50

*Monsieur le Maire* : vous savez qu'il y a quelque temps, nous avons lancé le Conseil des Sages qui a déjà beaucoup travaillé. J'ai demandé aux membres de ce conseil de réfléchir sur la thématique de l'avenir de la violette. Ils ont fait un travail formidable et extrêmement pertinent. Ils se sont posé la question de savoir s'il était possible de trouver au travers de la violette des actifs chimiques qui donneraient un intérêt supplémentaire à celle-ci. Aujourd'hui, elle est utilisée pour son parfum et pour les bonbons. Il est possible d'aller chercher un peu plus loin. Le Conseil des Sages a proposé de nous mettre en relation avec l'université de Nice Côte d'Azur. Pour cela, je vais passer la parole à Maurice RAIBAUDI qui est à la tête de ce conseil et qui va nous présenter cette convention avec l'université de Nice.

*Monsieur RAIBAUDI* : cette proposition, comme indiqué par Monsieur le Maire, émane du Conseil des Sages. Pour rappel, le Conseil des Sages dont la composition a été arrêtée lors du conseil municipal du 22 septembre 2023 est un outil de concertation, d'échange avec la population, une instance de réflexion et de propositions qui a pour vocation la recherche de l'intérêt commun. Organe consultatif, politiquement neutre, son domaine d'intervention concerne les affaires de la commune que le conseiller municipal est chargé de régler par délibération. C'est dans cet esprit qu'au cours de ses premiers mois de fonctionnement, entre autres sujets, le conseil s'est plus particulièrement penché sur l'avenir, au niveau local, de la violette qui est la fleur emblématique de Tourrettes-sur-Loup. Nous avons présenté mi-mai au Maire et à une partie du conseil municipal, les résultats de notre étude dans un document de synthèse « **La culture de Viola suavis variété Victoria à Tourrettes-sur-Loup : état des lieux**

*et perspectives ». Parmi leurs préconisations, les sages recommandent d'approfondir les connaissances sur Viola suavis variété Victoria, afin d'identifier de nouveaux débouchés potentiels dans les domaines de la cosmétique et de la pharmacologie.*

*Pour cela, la commune de Tourrettes-sur-Loup propose de souscrire une convention de recherche avec l'Université Nice Côte d'Azur -Institut de Chimie de Nice, UniCA-CNRS et start-up NISSACTIVE, ces services étant dirigés par le Professeur Xavier Fernandez que j'avais rencontré. Afin qu'un étudiant stagiaire (Master 2 ou élève ingénieur) mène, dès la rentrée universitaire 2024 les missions suivantes :*

- *Moissonnage et analyse critique des données scientifiques publiées ;*
- *Essais préliminaires en laboratoire : extraction et analyse spectrométrique, identification des molécules potentiellement intéressantes, comparaison avec les standards du marché.*

*Cette convention prévoira le rôle de chaque partie, une participation financière de la commune sera proposée.*

*Le projet de convention n'ayant pas encore été rédigé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le principe de ce partenariat entre la commune et l'Université. Une fois formalisée, le conseil Municipal sera de nouveau saisi aux fins d'approbation.*

*Monsieur le Maire : merci Monsieur RAIBAUDI. Nous allons rechercher s'il y a des principes actifs dans la violette qui pourraient être réutilisés et donner un avenir nouveau à cette fleur emblématique.*

*Monsieur RAIBAUDI : il y a eu pas mal de recherches sur la violette sur internet. Sur d'autres variétés de violette, il y a des produits qui sont commercialisés telles que les huiles essentielles, l'hydrolat. Etant entendu que la violette Victoria est très spécifique et dans les années à venir en voie de disparition, il serait intéressant d'entamer des recherches.*

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?*

**⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

*Monsieur le Maire : nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Il était prévu de vous présenter dans « les informations diverses » les travaux de la Bastide, c'est fait. Je profite de la présence du collectif contre les antennes, j'ai reçu hier Madame Patricia DEMAS, sénatrice des Alpes Maritimes que nous avons rencontrée lorsque nous étions allés manifester à Nice ensemble. J'ai eu l'occasion de la rencontrer à ce moment-là, et elle m'avait promis qu'elle viendrait. Elle est venue car elle s'est engagée sur ces deux thématiques que ce soit la pose anarchique de la fibre ou les antennes relais. Elle m'a assuré de son soutien. Le travail législatif est suspendu à l'heure actuelle, mais elle ne lâchera pas l'affaire, elle reste, m'a-t-elle dit l'interlocutrice privilégiée pour notre problématique d'antennes. Les choses avancent et nous avons des alliés avec nous.*

---

### **Questions groupe « Tourrettes 2026 »**

*Monsieur le Maire : je note que votre groupe s'appelle maintenant « Tourrettes 2026 » et non plus Tourrettes 2020-2026 ».*

*Monsieur BOUIX : c'est pour que cela tienne dans le titre.*

*Monsieur le Maire : vous nous avez posé un certain nombre de questions, je vais les lire, je les affiche telles que vous nous les avez présentées :*

***1-La dernière réunion de la commission PLU a eu lieu le 20 décembre dernier... depuis nous n'avons plus de nouvelles. Où est-on ? Les délais d'adoption semblent sans cesse repoussés. Quel est le calendrier prévu et pouvez-vous nous assurer qu'il sera respecté ?***

*Comme suite à l'arrêté préfectoral n°2023-1100 du 12/12/2023, notifiant à la commune les suites données à son passage devant la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) tenue en novembre, j'ai rencontré le SPG début février 2024. Message porté : le projet de PLU actuel est inacceptable et inintelligible.*

*En effet, du fait de l'inaction de mes prédécesseurs, nous devons intégrer en une fois les contraintes et objectifs colossaux de toutes les lois de ces dernières années, alors même que notre territoire est déjà soumis à plusieurs couches « protectrices » (sites, PPR, Natura 2000...). Mais en même temps, les services de l'Etat nous reprochent les excès d'urbanisation des vingt dernières années et nous imposent une manière formatée et dogmatique de réfléchir l'aménagement de notre territoire.*

*Ainsi, il nous a été demandé de construire un projet de territoire et de zonage en respectant les parties actuellement urbanisées (PAU) de la commune.*

*Or, dans la mesure où Tournettes-sur-Loup est soumise à la loi montagne, dont le Conseil d'Etat considère de manière constante qu'elle prime sur le règlement national d'urbanisme, les zones urbaines doivent être identifiées sur la base du principe de continuité avec l'urbanisation existante et non au sein des PAU.*

*Aussi, j'ai souhaité reprendre en main l'élaboration du PLU et ai demandé à l'adjointe à l'urbanisme de retravailler, avec l'administration, le projet de zonage et de règlement, mais aussi de procéder à l'identification du patrimoine remarquable à protéger ...*

*Cette phase a duré quatre mois, au cours desquels nous avons rencontré à trois reprises les services de la sous-Préfecture.*

*Prochaine étape = réunion en sous-préfecture avec la DDTM, en septembre, pour partager avec SPG et services de l'Etat le fruit de ce travail et faire valider cette nouvelle approche.*

*Quel que soit le résultat de cette réunion, j'ai prévu de réunir la commission PLU à l'issue et une réunion publique va être organisée dans la foulée, pour échanger avec les Tournettans sur les suites à donner.*

*Dans ce contexte, le planning a été redéfini ainsi :*

*- février 2024 : reprise du plan de pré-zonage ;*

*- Début juillet : Remise de la première version du plan de pré-zonage par ES-PACE sur la base du projet transmis par la commune et démarrage de l'évaluation de la consommation des*

*espaces par le BET, sur la base des PC transmis par la commune + commission d'urbanisme pour exposer travail entrepris ;*

*- Septembre : Commission d'urbanisme sur le nouveau zonage et la consommation d'espace ;*

*- Fin septembre : Réunion publique ;*

- Octobre : Conseil Municipal pour décider collégalement des suites à donner ;

Pour les phases suivantes :

- Novembre : Sur la base des éléments de réflexion validés et remis par la commune, mise au point du règlement, finalisation du zonage avec emplacements réservés et OAP.

- Décembre/Janvier 2025 : Rédaction du rapport de présentation et transmission PPA début janvier 2025

- Début février 2025 : Réunion PPA pré-arrêt

- Début Mars 2025 : Délibération arrêt du PLU

- Mi-mars à mi-avril 2025 : Enquête publique

- Mi-avril à mi-mai 2025 : Avis du commissaire enquêteur avec remise de l'avis du commissaire à la mi-mai

- Mi-mai à mi-juin 2025 : Prise en compte avis PPA et enquête publique

- Début juillet 2025 : Approbation du PLU.

## **2-Les locaux de l'ancienne école de Pont du Loup sont toujours vides et se dégradent de plus en plus. Quels projets avez-vous ? Quel calendrier ?**

Ces locaux, situés sur le territoire de Gourdon, et appartenant au SIPL, sont effectivement vides depuis que la nouvelle école intercommunale a ouvert, en septembre 2021. A noter néanmoins qu'un marché local occupe la cour de cette ancienne école les lundis à 18h.

Au vu des besoins exprimés sur le secteur, nous avons un projet de maison médicale et d'accueil du public avec Eric Mèle, Maire de Gourdon, donc un ERP.

Le 20/03/2024, nous avons mandaté Office Santé, groupement qui travaille en lien avec l'ARS et la Banque des Territoires, pour une étude de faisabilité.

Fin avril, ils ont fait le retour d'une évaluation financière (+/- 2 M€) ne permettant pas d'envisager ces projets au sein des locaux actuels qui seraient réhabilités. Il leur a donc été demandé de faire une nouvelle simulation comprenant la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment à la place. En attente de retour.

Nous réfléchissons à d'autres possibilités avec Eric Mèle, comme y faire la Maison du PNR.

Ces éléments ont été partagés avec le CS du SIPL, dont vous faites partie. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous tenir informés d'éventuelles évolutions.

## **3- Que vont devenir les locaux délaissés par l'IFAC ?**

A ce jour, ces locaux sont toujours affectés à l'IFAC, puisqu'ils servent de bureau à Rémi et font toujours office de « Maison des Jeunes ». Néanmoins, force est de constater que malgré volonté municipale et de l'IFAC de relancer l'activité pour les jeunes ados, ça n'a pas pris.

Les jeunes aujourd'hui attendent autre chose qu'un local, même très bien équipé, où se poser avec leurs copains pour jouer. Ils cherchent surtout à « consommer » de l'activité (sorties, sport...). Il va donc falloir réfléchir pour relancer une dynamique différemment.

En attendant, la « Maison des jeunes » est un bâtiment à fort potentiel, qu'il ne faut pas laisser périliter faute d'utilisation => projet du Maire de lancer une consultation prochainement, afin de louer ces locaux pour une ou plusieurs activités/services.

**4- Domaine du Caire : depuis la dernière réunion de la Commission du 11 mars dernier, nous n'avons plus de nouvelles. Qu'en est-il ? Quels projets retenus, définitivement écartés... ?**

*Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé fin d'année dernière. Les candidatures ont toutes été étudiées dans le cadre de la commission du Caire. Six d'entre elles ont été pré-retenues lors de la dernière réunion de la commission, tenue le 11 mars 2024 avec la CASA, la CA 06 et la SAFER.*

*Toutefois, procédure de vente à la CASA d'une partie du foncier du Domaine du Caire + anciennes écuries, validée à l'unanimité du CM, en cours.*

*A ce sujet : délibération du conseil communautaire programmée le 8 juillet.  
Une conférence de presse sur site est prévue le 2 juillet à 15h00 => Vous y êtes d'ailleurs tous conviés.*

*La validation définitive des projets se fera dans le cadre de la commission du Caire, en lien avec la CASA, une fois la procédure de vente finalisée.*

**5- Où en est le projet de passerelle du pont cassé ?**

Rappel : ce projet, porté par le CD 06, s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la Route des Balcons d'Azur (RBA), itinéraire cycliste faisant partie de l'itinéraire « Eurovélo 8 » (la Méditerranée à vélo).

*La phase 2 de ce projet s'est achevée par une réunion de restitution, tenue le 30/04/2024 (synthèse remise en séance). Elle consistait en :*

- Proposition d'aménagements et d'équipements de services ;
- Evaluation financière ;
- Concertation avec les Maires.

*Le passage en phase 2 s'est traduit par une modification de l'itinéraire de la RBA, pour se rapprocher le plus possible de l'ancien chemin de fer de Provence. Ainsi, l'étude lors de cette phase intègre la projection de la réalisation des ouvrages d'art, envisagée en phase 1 (dont le Viaduc de Pont-du-Loup et le Pont de Pascaressa).*

*Une passerelle pour vélos et piétons devrait être posée sur le pont de Pascaressa. S'agissant du Viaduc de Pont-du-Loup, un concours a été lancé par le département à l'échelle européenne. 8 projets ont été retenus en première sélection.*

*Cible de déploiement des deux ouvrages d'art : 2027.*

**6- La route est bientôt impraticable devant la boucherie... des travaux sont-ils prévus et à quelle échéance ?**

*Projet = grattage des racines, reprise des enrobés, élargissement voirie au droit des 2 restaurants (reprise de leurs terrasses, transférées sur ancien emplacement motos) pour la diviser en deux (un accès pk et un accès Barbacane).  
Durée des travaux = 5 jours en tout.*

*Consultation des entreprises lancée le 29/05/2024.  
Date Limite de Réception des Offres = 21/06/2024.  
Une candidature.*

*A la demande des commerçants, les travaux seront réalisés après la rentrée scolaire, pour ne pas qu'ils soient trop impactés en période de grosse affluence touristique.*

### **7- Peut-on avoir un point sur l'avancée des logements sociaux de PDL ?**

*La Maison Familiale de Provence (MFP) a obtenu un premier permis de construire valant division parcellaire, n° 006 148 19 T0076, accordé par le maire de Tourrettes-sur-Loup le 25/06/2020.*

*Le projet portait sur la construction de 36 logements sur un terrain de 13397 m<sup>2</sup>, sis 2855 route des Valettes.*

*Plusieurs riverains ayant alors formé un recours devant le Tribunal administratif de Nice par requête du 30 août 2020, les parties se sont rapprochées et ont accepté de mettre un terme au litige, aux conditions suivantes :*

- Abandon de l'accès par le haut du terrain, au profit d'un accès par le bas, à partir de la route de Grasse D2210, via un aménagement réalisé par la commune de Tourrettes-sur-Loup sur la partie basse ;*
- Une partie du bâtiment F initial déplacé sur la partie haute (bâtiment F2 sur le futur PCM).*

*⇒ Nouveau permis de construire, n° 006 148 21 T0063, délivré à la SCIC HLM LA MAISON FAMILIALE DE PROVENCE (MFP) le 26 juillet 2022, pour un programme de 40 logements, dont 27 dédiés à l'accession à la propriété (en BRS) et 13 locatifs sociaux, ainsi que 59 places de stationnements, dans le secteur des Valettes, à Pont du Loup.*

*Investigations menées par la DRAC (archéologie préventive) entre avril et mai 2024. Ils n'ont rien trouvé, donc feu vert à leur niveau.*

*Commercialisation des logements en accession sociale lancée fin 2023. 30% de pré-ventes atteint, donc les travaux vont pouvoir démarrer.*

*⇒ DOC reçue le 17/06/2024 en Mairie => travaux vont commencer en septembre, après réalisation du défrichage.*

*En parallèle, depuis deux semaines, travaux d'extension du réseau d'assainissement par la CASA sur la RD 2210, pour raccorder le terrain du programme.*

*Monsieur le Maire : voila les réponses que je pouvais vous donner.*

## **ÉVÈNEMENTS**

- samedi 29 juin : concert de musique indienne*
- vendredi 5 juillet 18h30 : vernissage exposition – Espace muséal*
- vendredi 5 juillet 20h00 : concert du Chœur de Tourrettes – Espace Paul Ceuzin*
- samedi 6 juillet : Saint-Arnoux à Pont du Loup*

- dimanche 14 juillet 11h00 : cérémonie au monument aux morts
- du vendredi 19 au lundi 22 juillet : fête patronale de la Saint Marie-Madeleine, qui, cette année, va retrouver son lieu au parking de la Madeleine et qui sera riche en évènements.

*N'oubliez pas les élections de dimanche.*

*Nous étions, avant de venir, à la fête de l'école de Pont du Loup avec un beau spectacle et nous allons enchaîner avec la fête de l'école élémentaire, c'est pour cela que Madame PIERRAT est partie.*

*Nous avons reçu le bulletin municipal, nous avons le plaisir de vous le remettre en avant-première ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La distribution aux Tourrettans se fera à partir de la semaine prochaine.*

*Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 septembre 2024 à 18h00.*

*Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bel été, merci de votre présence et de votre travail.*

**Monsieur le Maire clôture la séance à 19h33**

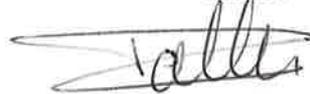
Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie VALGELATA-DALCHER

